



▶ QUI EST UN RÉFUGIÉ?...1

▶ LES RÉFUGIÉS À TRAVERS LE MONDE...1



▶ SOLUTIONS DURABLES POUR LES RÉFUGIÉS...2-3

▶ QUE FAIT LE CANADA POUR LES RÉFUGIÉS?...3-4



▶ GENRES DE PARRAINAGE DES RÉFUGIÉS...4

▶ PROGRAMMES SPÉCIAUX...5

# CHAPITRE 1

## *Un aperçu*

### *Qui est un réfugié?*

Toutes sortes de personnes peuvent devenir un [refugié](#); riche ou pauvre; homme ou femme; médecin ou cultivateur. Personne n'est réfugié par son choix. Un individu devient réfugié à cause de la persécution basée sur son ethnie, sa foi, ses opinions politiques ou à cause d'un conflit armé.

La [Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés](#) définit un réfugié comme toute personne qui craigne avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. À ce jour, [presque trois quarts des pays du monde ont signé la Convention](#) et son Protocole.

Au cours des années, le concept d'un réfugié a été élargi. Beaucoup d'États acceptent des gens qui fuient le conflit armé comme réfugiés ou comme des personnes dans une situation de réfugié. Les définitions légales ont été influencées par les traités des droits de la personne, comme la Convention contre la Torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Convention de

1951 et les traités suivants sont la base du droit des réfugiés au Canada : la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (RIPR).

Un réfugié est d'abord et surtout un être humain, une personne avec ses droits et la dignité. Malgré leurs différences, les réfugiés à travers le monde ont une chose en commun : ils ne peuvent pas vivre en sécurité dans leur pays d'origine.

### *Les réfugiés à travers le monde*

Certains réfugiés arrivent à fuir dans un pays sécurisé où ils trouvent la protection et le statut de réfugié – une solution à long terme qui leur permettra de vivre dans leur pays d'asile. Quand les réfugiés font une demande pour la protection, ils sont considérés comme les demandeurs d'asile.

Pour la plupart des réfugiés au monde, il n'y a pas de solution immédiate, et dans certains cas les réfugiés doivent rester dans les camps pendant des années, des décennies ou même pendant des générations. La plupart de réfugiés cherchent la protection dans les pays voisins. Souvent ces pays sont aussi en voie de développement avec des ressources limitées.



©UNHCR/ L. Powell

Ces pays jouent un rôle important en fournissant la protection temporaire à de grandes populations. Malheureusement, ils ne sont pas en mesure de fournir les solutions plus durables aux réfugiés dans leurs pays. Beaucoup de réfugiés restent au camp ou vivent dans des milieux urbains sans accès aux droits de base. Il leur est souvent interdit de travailler ou d'étudier pour commencer une nouvelle vie.

De plus amples renseignements sur la situation globale des réfugiés sont disponibles dans le Rapport Global 2016 du HCR: [www.unhcr.org/the-global-report.html](http://www.unhcr.org/the-global-report.html)

Chaque année, le HCR publie les statistiques sur les réfugiés à travers le monde. Selon le Rapport Global 2016 du HCR, à la fin de 2016, 65,6 millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer, à cause du conflit ou de persécution, le plus grand nombre enregistré. Parmi ces personnes déplacées, 22,5 millions sont des réfugiés – 17,1 millions relevant de la compétence du HCR et 5,3 millions de réfugiés palestiniens enregistrés par UNRWA ; 40,3 millions de personnes déplacées internes (PDI), et 2,8 millions de demandeurs d'asile. De plus, il y a de nombreux réfugiés qui ne veulent pas ou ne peuvent pas demander la protection du HCR mais qui ont besoin d'assistance.

Dans le passé, un grand nombre de réfugiés rentraient chez eux, certains après plusieurs années dans un pays d'asile, et d'autres après quelques mois. Après avoir diminué de façon constante depuis 2004, le nombre de réfugiés qui rentrent volontairement en 2016 a augmenté à 552.200, souvent dans des circonstances moins qu'idéales. Plus qu'une moitié des réfugiés au monde ont été dans leur situation de réfugié pendant plus de cinq ans et pour la plupart d'entre eux, la possibilité de rapatriement reste incertaine.

! En 2016, 84% des réfugiés ont été accueillis par des pays en voie de développement. Le Turquie en accueillait le plus grand nombre. (2,9 million)  
Source: UNHCR

En 2016, 125.835 réfugiés ont été réinstallés à travers le monde. Le HCR encourage des pays à commencer et élargir les programmes de réinstallation afin d'aider les millions de réfugiés dans le monde entier.

## Solutions durables pour les réfugiés

Les États sont obligés à protéger les réfugiés dans leur territoire. Cette obligation découle de la Convention relative au statut des réfugiés. La Convention met l'accent sur l'importance de la solidarité internationale avec les états qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés. Internationalement, le bureau du Commissariat des Nations unies pour les réfugiés est chargé de protéger les droits et le bien-être des réfugiés.

Le HCR a identifié trois solutions durables pour les réfugiés.

- ▶ Rapatriement volontaire
- ▶ Intégration locale
- ▶ Réinstallation dans un pays tiers



Des réfugiés érythréens au retour du Soudan  
©UNHCR/ J. Aramburu

Le HCR travaille avec les gouvernements afin d'offrir les solutions durables aux réfugiés.

### Rapatriement volontaire

Le rapatriement volontaire ne devrait survenir que si les conditions du pays d'origine du réfugié ont changé d'une façon durable et significative et si les réfugiés peuvent y retourner dans des conditions sûres et dans la dignité.

Il est important de considérer les circonstances de l'individu en déterminant si le rapatriement volontaire est une option. Quand la situation au pays d'origine s'améliore, il se peut que certains groupes puissent rentrer alors que pour d'autres groupes la situation reste dangereuse.

## Intégration locale dans le pays d'asile

Quand le rapatriement volontaire n'est pas faisable, l'intégration locale est également une deuxième option pour les réfugiés. L'intégration veut dire que les réfugiés ont le droit et l'accès à rester dans le pays d'asile actuel. Les réfugiés sont considérés comme intégrés quand ils ont les droits pareils aux citoyens du pays dans lequel le réfugié a demandé la protection. Cela veut dire que les réfugiés peuvent:

- ▶ Circuler librement dans le pays d'asile
- ▶ Travailler et gagner leur vie
- ▶ Avoir l'accès à l'école pour leurs enfants ; et
- ▶ Rester au pays sans être menacés de refoulement au pays d'origine

## Réinstallation dans un pays tiers

Quand les réfugiés ne peuvent pas rentrer volontairement à leur pays d'origine et n'ont aucune perspective d'intégration dans le pays d'asile, la réinstallation dans un pays tiers est une troisième solution. La réinstallation fournit une solution durable aux réfugiés et offre la protection à ceux qui sont particulièrement vulnérables et ceux dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou les droits de la personne fondamentaux sont à risque dans le pays d'asile. La réinstallation est également utilisée comme moyen de partager la responsabilité avec un pays qui accueille un grand nombre de réfugiés. La réinstallation ou le parrainage peut également réunir les familles qui ont été séparées pendant la fuite de leur pays. La réinstallation offre aux réfugiés le droit de rester dans le pays de réinstallation de façon permanente.

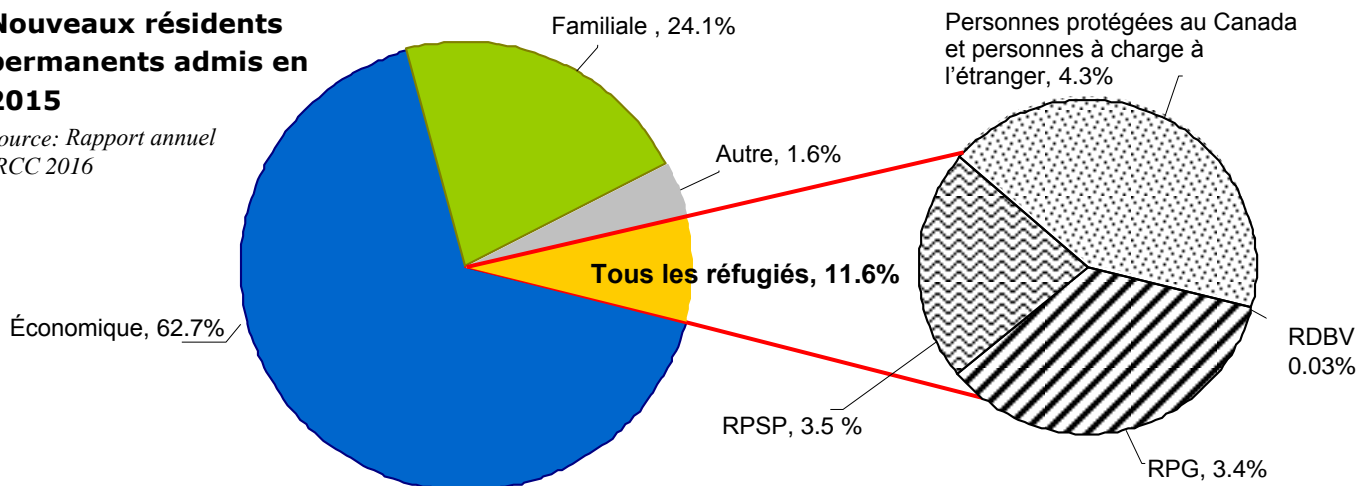
## Que fait le Canada pour les réfugiés?

La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés stipulent la loi et les règlements pour la protection des immigrants et des réfugiés au Canada. L'introduction du LIPR et a clarifié et élargi les objectifs humanitaires du programme d'immigration du Canada et a modernisé les mécanismes de protection et les solutions durables disponibles aux réfugiés en besoin de la réinstallation.

Les réfugiés ne sont qu'une petite partie de tous les nouveaux arrivants au Canada. Les catégories économiques, dont les travailleurs qualifiés, les aides familiaux résidents et les gens d'affaires immigrants représentent approximativement 60 pour cent des résidents permanents qui arrivent au Canada chaque année. Environ 24 pour cent de tous les immigrants au Canada arrivent par la catégorie du regroupement familial. Environ 11 pour cent de tous les immigrants au Canada ont été des réfugiés. Parmi ces réfugiés, plus de la moitié sont venus comme réfugiés réinstallés, soit parrainés en titre privé (RPSP) soit pris en charge par le gouvernement. (RPG)

### Nouveaux résidents permanents admis en 2015

Source: Rapport annuel IRCC 2016



La réponse du Canada aux réfugiés est double :

1. Comme signataire à la Convention de Genève, le Canada est obligé à offrir la protection aux réfugiés qui arrivent au Canada et qui demandent l'asile. Les personnes qui cherchent la protection au Canada sont connues comme des demandeurs d'asile. Afin d'être accepté définitivement au Canada, ils doivent d'abord être déterminés comme réfugiés par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).
2. Le Canada offre également la protection sous forme de la réinstallation ou le parrainage à approximativement 8,000-13,000 réfugiés à l'étranger chaque année. Les réfugiés à l'étranger peuvent être recommandés à la réinstallation au Canada par le HCR ou une autre agence, ou par des répondants privés. Les agents des visas canadiens vont établir si le réfugié est éligible à la réinstallation au Canada. Les réfugiés doivent passer par des contrôles médicaux, criminels et sécuritaires avant d'être admis au Canada. Ils arrivent au Canada comme résidents permanents avec tous les droits et toutes les responsabilités qui y sont associées. Le Canada est le deuxième plus grand pays de réinstallation, avec 46,702 réfugiés réinstallés au Canada comme Réfugiés pris en charge par le gouvernement, réfugiés parrainés par le secteur privé, ou réfugiés désignés par un bureau des visas en 2016. Actuellement, il y a 37 pays avec un programme de réinstallation. Parmi ces pays, les États Unis ont le plus grand programme. Le Canada en a le deuxième.

## *Genres de parrainage des réfugiés*

Les réfugiés réinstallés au Canada peuvent être parrainés par le gouvernement ou par un groupe de parrainage privé. Les réfugiés avec des besoins spéciaux peuvent être parrainés conjointement par le gouvernement et un groupe de parrainage.

Dans un parrainage privé, les groupes de parrainages sont responsables de toute l'aide financière pour les réfugiés ainsi que de fournir un soutien à l'établissement pendant la période de parrainage (ce qui dure normalement un an) ou jusqu'à ce que le réfugié soit en mesure de subvenir à ses propres besoins. De plus, tous les services d'établissement financés par le gouvernement sont normalement disponibles aux réfugiés. Cependant, les réfugiés n'ont pas accès à l'aide sociale gouvernementale pendant la période de parrainage.

Les groupes de parrainages peuvent choisir d'identifier les réfugiés qu'ils veulent parrainer (les cas désignés par les répondants), ou ils peuvent demander à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de les jumeler avec des réfugiés (les cas désignés par un bureau des visas).

Dans **les cas désignés par les répondants**, un group parraine des réfugiés spécifiques qui ont besoin de la réinstallation et qui sont connus au groupe grâce aux contacts à l'étranger ou des amis ou membres de la famille au Canada. Le processus IRCC commence après la remise de l'Engagement de parrainage.

En acceptant un **parrainage d'un cas désigné par un bureau des visas** (CDBV), le groupe privé fournit un parrainage pour des personnes déjà identifiées et déterminées comme ayant besoin de protection par des agents canadiens des visas à l'étranger. Les groupes peuvent stipuler certains critères comme, par exemple, la taille de la famille. Le Centre d'Opérations de Rétablissement d'Ottawa (COR-O), un département d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), peut jumeler l'offre du groupe avec une famille des réfugiés. Les CDBV ont déjà été interviewés et acceptés au programme de réinstallation par un agent des visas et ils arrivent donc plus vite au Canada.

*! En vertu de la LIPR, les canadiens peuvent faire venir les membres de leur famille, comment leur époux, enfants à charge, parents, grand parents, et leurs sœurs ou frères mineurs orphelins.*

*Ces parrainages sont considérés comme des parrainages de la catégorie du regroupement familial. On ne traite pas cette catégorie dans ce manuel, puisque les critères ainsi que les conditions sont différents.*

## *Programmes Spéciaux*

Le **Programme d'aide conjointe** (PAC) permet aux répondants, aux organismes d'établissement et au gouvernement de travailler ensemble aux fins de réinstaller des réfugiés qui sont identifiés comme ayant des besoins spéciaux. Des exemples des personnes dans cette catégorie peuvent inclure, entre autres, des réfugiés avec un handicap physique ou des familles exceptionnellement grandes ou avec un seul parent. Le gouvernement fournit l'aide financière aux réfugiés alors que les groupes de parrainage fournissent l'orientation et le soutien à l'établissement. Les fournisseurs de services locaux fournissent également des services d'établissement pertinents. Les répondants s'engagent normalement à soutenir un parrainage PAC pour deux ans. De plus amples renseignements sur les parrainages PAC sont disponibles en Chapitre 9.

Le **Programme mixte des Réfugiés désignés par un bureau des visas** (RDBV) est une initiative de partage des coûts conçu pour réinstaller des réfugiés désignés par le HCR. Dans ce programme, IRCC fournit six mois de soutien au revenu par le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) aux réfugiés alors que les groupes de parrainage sont responsables de l'aide financière et le soutien à l'établissement pendant les six mois restants.

Le **Programme Femmes en péril** (FEP) a été établi pour faire en sorte que les femmes réfugiées ne soient pas injustement défavorisées dans les opportunités de réinstallation. Le programme vise les femmes sans la protection d'une unité familiale qui ont besoin de la protection immédiate ou qui sont dans des circonstances précaires sans accès à d'autres solutions. Les cas de FEP nécessitent souvent les parrainages PAC, mais ils peuvent également être réinstallés comme des réfugiés pris en charge par le gouvernement ou par le secteur privé.

Le **Programme de protection d'urgence** (PPU) permet au Canada de répondre aux demandes urgentes par HCR pour la protection d'urgence. Ces cas comprennent, entre autre, les individus qui sont à risque de refoulement ou ceux dont la sécurité physique est menacée dans le pays d'asile. Si les cas de PPU sont identifiés comme ayant des besoins spéciaux, ils sont désignés comme les cas de PAC.

Dans ces programmes spéciaux, les cas considérés comme 'ayant besoin de protection urgente' ou 'vulnérables' sont normalement exempts de l'exigence de pouvoir s'établir avec succès au Canada.



Programme de formation sur le parrainage  
privé des réfugiés  
Tel: 416.290.1700, 1.877.290.1701  
Fax: 416.290.1710  
Courriel [info@rstp.ca](mailto:info@rstp.ca)  
Site web: [www.rstp.ca](http://www.rstp.ca)



Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada